

# MÉMOIRE



## CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA POLITIQUE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Novembre 2016

## TABLE DES MATIERES

<b>PRÉAMBULE</b> .....	3
<b>INTRODUCTION</b> .....	4
<b>UN DÉBAT PUBLIC POUR PRÉPARER L'ÉCOLE DE 2030</b> .....	4
<b>UNE CONSULTATION ? ? ?</b> .....	4
<b>LES RÉALITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN</b> .....	5
<b>LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES : LA PRIORITÉ DES PRIORITÉS</b> .....	5
<b>AXE I : L'ATTEINTE DU PLEIN POTENTIEL DE TOUS LES ÉLÈVES</b> .....	6
<b>1.1 UNE INTERVENTION DÈS LA PETITE ENFANCE : INCONTOURNABLE</b> .....	6
<b>LES TRANSITIONS</b> .....	7
<b>RECOMMANDATIONS</b> .....	7
<b>1.2 UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS : ESSENTIELLE</b> .....	8
<b>LA RÉUSSITE DES GARÇONS ET DES FILLES</b> .....	9
<b>ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDA)</b> .....	10
<b>RECOMMANDATIONS</b> .....	11
<b>1.3 UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DU PARCOURS SCOLAIRE : NÉCESSAIRE</b> .....	11
<b>RECOMMANDATIONS</b> .....	12
<b>1.4 LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES : DÉTERMINANT</b> .....	12
<b>RECOMMANDATIONS</b> .....	12
<b>VALORISER LA PROFESSION ENSEIGNANTE</b> .....	13
<b>AXE II : UN CONTEXTE PROPICE AU DÉVELOPPEMENT, À L'APPRENTISSAGE ET À LA RÉUSSITE.</b> 13	
<b>2.1 L'IMPORTANCE DE LA LITTÉRATIE ET DE LA NUMÉRATIE</b> .....	13
<b>RECOMMANDATIONS</b> .....	14
<b>2.2 L'UNIVERS DES COMPÉTENCES DU 21<sup>E</sup> SIÈCLE ET LA PLACE GRANDISSANTE DU NUMÉRIQUE</b> .....	14
<b>RECOMMANDATIONS</b> .....	15
<b>2.3 UNE PRÉPARATION ADÉQUATE À LA TRANSITION AU MARCHÉ DU TRAVAIL OU AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES</b> 15	
<b>LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b> .....	15
<b>RECOMMANDATIONS</b> .....	16
<b>2.4 UNE ÉCOLE INCLUSIVE, FORTE DE SA DIVERSITÉ</b> .....	16
<b>L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES IMMIGRANTS</b> .....	16

LE FINANCEMENT .....	17
DIFFICILE COMPÉTITION .....	17
RECOMMANDATIONS .....	18
<b>AXE III : DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES MOBILISÉS AUTOUR DE LA RÉUSSITE .....</b>	<b>18</b>
<b>3.1 L'ENGAGEMENT PARENTAL .....</b>	<b>18</b>
RECOMMANDATIONS .....	19
<b>3.2 L'APPUI DES PARTENAIRES ET DE LA COMMUNAUTÉ.....</b>	<b>20</b>
RECOMMANDATIONS .....	20
<b>AVEC LES PARTENAIRES, CONSTRUCTION D'ÉCOLES ET DE TERRAINS .....</b>	<b>20</b>
RECOMMANDATIONS .....	21
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>22</b>

---

## PRÉAMBULE

---

La Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) dessert la population scolaire des villes de Brossard, de Saint-Lambert et de Longueuil (arrondissements de Greenfield Park, de Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil).

Plus de 34 000 élèves fréquentent ses 73 établissements : 48 écoles préscolaires et primaires (dont de nouvelles sont en construction), neuf écoles secondaires, six écoles et points de services spécialisés (dont une école offrant des services suprarégionaux), huit centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes.

Nous accueillons, au 30 septembre de cette année, 1 099 élèves de plus que l'an dernier soit l'équivalent de deux écoles primaires de 600 places. 49,1 % des élèves sont issus de l'immigration et 29 % n'ont pas le français comme langue maternelle. Et cette croissance se poursuit toujours. En 2014-2015, la proportion d'élèves du primaire provenant d'un milieu à indice de défavorisation élevé est de 17,5 % et celle du secondaire est de 15,8 % ; ceux ayant un code de difficulté reconnu par le ministère représentent 5,0 % au primaire et 7,8 % au secondaire.

La CSMV a plus de 4 000 employés (dont 2 053 enseignants) ce qui la place à la tête des plus grands employeurs de la Rive-Sud et son budget est du même ordre que celui de la Ville de Longueuil soit près de 380 millions \$.

La Commission scolaire Marie-Victorin s'est désaffiliée de la Fédération des commissions scolaires du Québec parce que ses positions étaient dissidentes.

C'est pour la même raison que la CSMV a demandé que notre point de vue soit entendu publiquement à la séance de consultation nationale, le 1<sup>er</sup> décembre 2016. Nous invitons à donner notre avis, c'est donner la chance à 34 000 élèves de faire valoir publiquement leurs réalités et les solutions proposées par la voix de leurs porte-parole.

Les personnes suivantes composent le Conseil des commissaires :

Carole Lavallée, présidente  
Michel Gervais, vice-président  
Benoit Laganière, vice-président de l'exécutif  
Aurélie Condrain-Morel  
Serge Mainville  
Denise Girard  
Diane Fournier  
Catherine Pelletier  
David Miljour

Paule Froment  
Alain Riendeau  
Myriam Hardy

et les parents-commissaires :

Nicolas Brosseau  
Yanick Cyr  
Bruno Marcoux  
Michel Rocheleau

---

## INTRODUCTION

---

### UN DÉBAT PUBLIC POUR PRÉPARER L'ÉCOLE DE 2030

Le ministre de l'Éducation, monsieur Sébastien Proulx, annonce une consultation publique sur la politique de la réussite scolaire. Voici qui répond bien à la demande exprimée par notre commission scolaire dans ses mémoires antérieurs.

Des changements sont nécessaires parce que l'école évolue et qu'elle continuera de changer pour s'adapter à notre monde en constante mutation.

Quelle sera l'école de l'avenir? Comment envisager l'enseignement et l'apprentissage à l'ère numérique? Quels seront les besoins des enfants qui arriveront en maternelle? Quel est le monde du travail qui attend les futurs diplômés? Étant donné que la formation est aujourd'hui perpétuelle, comment pourra-t-on apprécier un diplôme?

Actuellement, une quinzaine de demandes sont formulées publiquement pour ajouter au curriculum scolaire : la littératie financière, l'éducation sexuelle, le droit, le programme « Nager pour survivre », la nutrition, les sports et l'activité physique et plus récemment le code informatique. Plusieurs organisations sérieuses suggèrent de renforcer les cours de mathématiques et de sciences ainsi que d'intensifier les cours de français. Ce n'est pas à la pièce qu'il faut décider de rajouter ou de retrancher des cours, c'est en pensant au programme scolaire entier et aux objectifs de réussite scolaire et de formation des futurs citoyens.

La présente consultation concerne la réussite de l'élève maintenant, mais qui réfléchit actuellement à l'école des années 2030?

### UNE CONSULTATION ? ? ?

C'est avec enthousiasme que la CSMV prend part à cette consultation et investit temps et énergie pour offrir au ministre le fruit de ses réflexions et de son expérience.

Cependant, certaines idées du ministre semblent déjà arrêtées. Alors qu'il nous demande ce que notre commission scolaire pense « (...) de rendre obligatoire le cours d'éducation financière au dernier cycle du secondaire »<sup>1</sup>, il a annoncé<sup>2</sup> le dimanche 2 octobre dernier que le cours d'économie débiterait en septembre prochain pour le cinquième secondaire.

---

<sup>1</sup> Document de consultation « Pour une politique de la réussite éducative », page 16.

<sup>2</sup> Daphnée Dion-Viens, Agence QMI, « Le cours d'économie obligatoire en 2017 », Journal de Montréal, page 16, dimanche 2 octobre 2016.

Alors qu'il nous demande ce qu'on en pense, le ministre a déjà annoncé que « (...) *l'alphabétisation est un cheval de bataille et souhaite intervenir en amont* »<sup>3</sup> et que son choix est arrêté de mettre l'accent sur la lecture au premier cycle du primaire. « *La littérature, c'est la trame de fond de la réussite éducative* » a-t-il martelé.

Qui plus est, au lieu de mettre de côté son projet de loi n° 105, il persiste à aller de l'avant avec ce projet de loi alors que la consultation sur la politique de la réussite éducative ne fait que commencer.

Et puis, il est question d'un projet de loi sur la fréquentation scolaire qui serait rendu public par le ministre à l'automne (qui répondrait aux enjeux de l'âge obligatoire de la fréquentation scolaire, des sans-papiers et de la scolarisation à la maison).

Dans notre mémoire sur le projet de loi numéro n° 86, la CSMV avait demandé au ministre d'entreprendre une vaste consultation qui inclurait une consultation des citoyens, mais la présente consultation ne permet pas de développer des réflexions profondes ni d'inclure tout le monde.

Cette première consultation, qui est sans précédent, est un excellent début. Cependant, dans l'avenir il faudra se redonner les moyens de réfléchir encore plus intensément aux défis que nous présente l'école de l'an 2030.

## **LES RÉALITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN**

Plutôt que de tenter de répondre à toutes les interrogations du ministre, le Conseil des commissaires a privilégié dans ce mémoire de faire valoir les problématiques de notre commission scolaire et de ses besoins.

Notre mémoire est basé sur les réalités de notre commission scolaire. Les thèmes ont été choisis à partir de nos enjeux, de nos défis et de nos problématiques.

Notre mémoire est inspiré par notre vision globale et particulièrement sur le fait que nous considérons que notre mandat d'instruire ne doit pas avoir pour seul objectif de préparer des futurs travailleurs et, donc, de répondre essentiellement aux exigences actuelles du marché du travail, mais aussi de faire de nos jeunes élèves des citoyens épanouis et prêts à comprendre et à jouir de la société où ils évolueront.

## **LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES : LA PRIORITÉ DES PRIORITÉS**

Le Conseil des commissaires a toujours eu et a encore pour seul objectif prioritaire la réussite de tous les élèves tant sur les plans scolaires que social et les éléments suivants doivent motiver les actions auprès des élèves et avec nos partenaires :

---

<sup>3</sup> Le Journal de Montréal, page 7, mardi 4 octobre 2016 « Proulx veut faire mieux au primaire. Le ministre affirme que l'alphabétisation est un « cheval de bataille » souhaite intervenir en amont ». Daphnée dio-Viens

- La persévérance et la réussite scolaires de tous les élèves doivent être visées;
- L'élève doit être au cœur du système scolaire;
- Les conditions favorables à l'apprentissage des jeunes doivent être soutenues;
- Le principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves doit être respecté en tout temps;
- L'éducation sous toutes ses formes (primaire, secondaire, formation professionnelle et éducation des adultes) doit être valorisée;
- Les relations entre les parents, les éducateurs, les enseignants, les écoles et le communautaire doivent être facilitées;
- Les élèves en difficulté doivent être soutenus;
- La profession enseignante doit être valorisée.

Il nous importe de répéter que la réussite scolaire des élèves est notre « priorité prioritaire » et que tout converge vers cet objectif.

---

## **AXE I : L'ATTEINTE DU PLEIN POTENTIEL DE TOUS LES ÉLÈVES**

---

### **1.1 UNE INTERVENTION DÈS LA PETITE ENFANCE : INCONTOURNABLE**

*(N.B. Lorsque nous écrivons « garderie », nous entendons toutes les formes de garderies/services de garde : Centre de la petite enfance (CPE), garderie privée, garderie publique, halte-garderie, etc.)*

L'éducation d'un enfant débute dès sa naissance, se formalise par ses années passées à l'école pour se poursuivre, s'il le désire, à l'âge adulte. Cependant, ses premières années de vie sont déterminantes. Plusieurs études sur la persévérance démontrent les liens entre les difficultés d'apprentissage chez les jeunes 0-5 ans, leur sous-stimulation et le décrochage scolaire.

Nous reconnaissons le travail réalisé par les garderies, mais celles-ci ne rejoignent pas tous les enfants qui fréquenteront la même école de quartier. La vulnérabilité de plusieurs enfants et la détresse de plusieurs parents ne peuvent être dépistés et secourus. Combien d'enfants issus de l'immigration ou d'un milieu défavorisé ne sont pas soutenus, stimulés et préparés à une entrée à l'école?

Il s'avère nécessaire de créer un continuum de services afin de dépister la vulnérabilité chez certains jeunes et d'intervenir auprès d'eux. Plusieurs liens sont à parfaire entre les différents partenaires qui soutiennent l'enfant de moins de cinq ans. Ce ne sera pas facile, mais ces gestes de concertation sont indispensables à la mise en place d'actions de prévention entre les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, les garderies et les organismes communautaires qui offrent des services aux parents.

En maintenant l'idée que le développement des enfants est au centre de notre mission, la collaboration entre les milieux scolaire, de la santé et des services sociaux ainsi que celui des garderies est essentielle afin d'identifier les enfants qui profiteraient le plus du service des maternelles quatre ans.

Le déploiement de la maternelle quatre ans à temps plein dans les milieux défavorisés doit être poursuivi, en y incluant les élèves n'ayant pas fréquenté les garderies. De plus, il faudrait favoriser la mise en place de classes maternelle quatre ans à temps plein ayant un volet francisation pour les jeunes issus de l'immigration ne comprenant pas le français. Cette immersion à la culture québécoise pourrait être bénéfique aux jeunes et aux parents.

Tous les jeunes de quatre ans ayant un handicap identifié et validé ont accès à la maternelle quatre ans mais à mi-temps seulement. Ces jeunes sont très à risque et pourtant le financement ne permet que la mise en place de classes à mi-temps. Nous croyons que ces enfants devraient avoir la possibilité de fréquenter une maternelle quatre ans à temps plein.

Cette scolarisation précoce doit être perçue comme une année de rattrapage pour rejoindre en maternelle cinq ans les autres jeunes qui ont appris à évoluer dans un groupe à la garderie, qui parlent le français et qui ont une connaissance de la culture québécoise. L'étendre à tous ne permettrait pas ce « rattrapage » qui aplanit les inégalités.

## LES TRANSITIONS

Dans le plan stratégique de la CSMV, nous accordons une priorité aux transitions du parcours scolaire et particulièrement du primaire au secondaire.

Cela suppose, au-delà des visites des élèves de sixième année à leur future école secondaire, des rencontres intensives entre les enseignants de sixième année et d'un grand nombre d'autres interventions pour faciliter cette transition.

Il faut regarder chacune des transitions et voir quels peuvent être les moyens à mettre en place pour les faciliter. La transition de la garderie à la maternelle ou de la maison à la maternelle quatre ans à temps plein ne peut se faire qu'avec les partenaires de Santé et Services sociaux ainsi qu'avec les garderies.

## RECOMMANDATIONS

- Formaliser dans toutes les régions et sous-régions du Québec, la concertation portant sur le dépistage et le soutien des enfants vulnérables âgés entre zéro et quatre ans;
- Cibler des actions afin de rejoindre les parents les plus vulnérables, souvent isolés;
- Réaliser un portrait des pratiques gagnantes existantes dans les trois réseaux (création d'équipes multidisciplinaires inter-réseaux afin de dépister et soutenir les élèves et parents vulnérables pour ainsi assurer une transition de qualité vers l'école);

- Poursuivre le déploiement de la maternelle quatre ans à temps plein dans les milieux défavorisés;
- Mettre en place des classes maternelles quatre ans à temps plein ayant un volet francisation pour les jeunes issus de l'immigration ne comprenant pas le français;
- Prioriser les activités d'éveil à la lecture et à l'écriture en outillant les parents vulnérables, les garderies et autres organismes de soutien aux parents et aux jeunes;
- Offrir la maternelle quatre ans à temps plein à tous les enfants qui ne sont pas allés à la garderie ou qui ont un handicap identifié et validé ;
- Préparer des rencontres entre les divers intervenants et organiser des activités pour les familles afin de faciliter la transition garderie/maternelle et maison/maternelle;
- Intensifier toutes les activités et mesures pouvant faciliter une transition primaire-secondaire de qualité à tous les jeunes élèves.

## **1.2 UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS : ESSENTIELLE**

Tel que mentionné précédemment, le dépistage précoce des jeunes de zéro à quatre ans ayant des besoins particuliers et la mise en place d'activités de stimulation en lecture et l'écriture pour ceux-ci et leurs parents sont des conditions incontournables au développement du plein potentiel de tous. Cependant, la mise en place et la poursuite d'interventions adaptées aux besoins de chaque élève pendant son parcours scolaire sont aussi essentielles.

Près du quart des élèves de notre commission scolaire a des besoins particuliers. Nous sommes d'avis que la situation qui prévaut actuellement, soit le nombre grandissant d'élèves en besoin et conséquemment la pression exercée sur les acteurs en éducation, exige, malgré la bonne volonté de tous les acteurs, que l'on puisse repenser l'approche « catégorielle » préconisée depuis plusieurs années au Québec.

C'est ainsi que nous sommes en accord avec la proposition de revoir le financement catégoriel pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA). Cela permettra d'alléger le processus d'identification et d'orienter la tâche des professionnelles et des professionnels vers leur mandat premier soit le soutien et l'intervention directe auprès des enseignantes et enseignants et des élèves en besoin.

L'approche « catégorielle » pour obtenir du financement et des services directs n'est pas toujours compatible avec les besoins réels des élèves. De plus, cette approche de financement spécifique pour des élèves ayant passé le processus d'identification en incluant obligatoirement un nombre d'heures en soutien direct ou indirect est de type curatif et contraire à une approche privilégiant des approches préventives.

Par ailleurs, nous sommes en accord avec une plus grande intégration d'élèves ayant des besoins particuliers dans les écoles privées. Cependant, cette intégration devra se faire autant pour des

élèves en difficulté d'adaptation (troubles du comportement), en difficulté d'apprentissage (troubles du déficit de l'attention) que pour des élèves handicapés (troubles du langage, troubles du spectre de l'autisme, handicaps visuels ou auditifs).

## LA RÉUSSITE DES GARÇONS ET DES FILLES

Plusieurs élèves ayant des besoins particuliers sont des garçons. La réussite des garçons en général nous préoccupe particulièrement. Cette situation, décriée depuis plus de 20 ans, ne semble pas s'améliorer. Que ce soit en termes de persévérance ou de diplomation, la comparaison entre les garçons et les filles dénote un écart significatif à l'avantage des filles.

Plusieurs études ont démontré au fil des ans des différences dans les profils cognitifs des deux genres. Pour Thérèse Bouffard, professeure titulaire à l'UQAM, « *Les filles sont rapidement plus réflexives, elles peuvent s'arrêter et prêter attention plus longtemps. Tandis que les garçons montrent davantage d'impulsivité, ils ont besoin de jouer, de bouger* ».

Le modèle actuel d'organisation scolaire est rigide, malgré ses apparences d'adaptabilité. En dépit des efforts et la bonne volonté de plusieurs personnes, plusieurs idées ou propositions de modèles organisationnels ne sont pas compatibles avec :

- Le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ;
- Les conventions collectives ;
- La perception de la population en général et des parents que l'école traditionnelle, du type vécu il y a 20, 30 ou 40 ans, demeure le meilleur modèle.

Les enseignants et l'équipe-école doivent disposer de la latitude nécessaire pour enseigner et favoriser la maîtrise de connaissances et de compétences nécessaires au développement du plein potentiel de chaque jeune.

La qualité de la relation maître-élève demeure le principal facteur favorisant la réussite chez les jeunes. L'identification à un modèle masculin pour un jeune garçon est capitale. Cependant, même si le personnel enseignant est largement représenté par des femmes, celles-ci ne peuvent remplacer les modèles masculins nécessaires au sein d'une école. En effet, peu d'hommes ont de l'intérêt pour la profession enseignante au préscolaire, au primaire et au secondaire :

Ordre d'enseignement	Femmes	Hommes
Préscolaire	98%	2%
Primaire	84%	16%
Secondaire	62%	38%

Source : MELS (2009), Statistiques de l'éducation, 2008

## ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDA)

Tel que mentionné plus haut, plus du quart de nos élèves sont reconnus handicapés ou ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage et ont des plans d'intervention pour effectuer leur parcours scolaire. Notre commission scolaire détient, hélas, le taux le plus élevé de diagnostics du trouble du spectre de l'autisme (TSA) du Québec<sup>4</sup>.

Ce nombre élevé entraîne des défis d'envergure dans l'organisation des services : pour répondre au besoin de ces élèves, la commission scolaire dispose, entre autres, de cinq écoles spécialisées à mandats régionaux ou suprarégionaux. Les classes et les écoles spécialisées obligent l'organisation de service d'une grande ampleur.

Avant de se pencher sur les solutions, ne devrait-on pas trouver les vraies causes?

Le ministère devrait procéder à une étude dans les plus brefs délais pour répondre aux questions pertinentes contenues dans le *Rapport d'experts Champoux-Lesage*<sup>5</sup> concernant la croissance du nombre d'élèves HDAA, dont voici un extrait :

«

- *Est-ce le résultat d'une évaluation plus précoce ou plus accessible?*
- *Est-ce le fruit de critères dont l'appréciation varie selon les évaluateurs?*
- *Y aurait-il une forme de complaisance dans le diagnostic pour assurer des services?*
- *L'écart de la norme serait-il moins toléré ?*
- *La validation effectuée par le Ministère est-elle uniforme et fiable? »*

Le rapport poursuit « *Le MELS devrait analyser, en concertation avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Collège des médecins et les ordres professionnels concernés, les règles et les critères menant au diagnostic des handicapés.* » Quand le ministère a-t-il l'intention de cerner la problématique et d'agir en conséquence?

Par ailleurs, il semble y avoir une certaine confusion concernant l'appellation : « Élèves handicapés OU en difficulté d'adaptation OU d'apprentissage. À 16 reprises, dans la *Loi sur l'instruction publique*, on retrouve la désignation avec un ET et un OU disant donc : « Élèves handicapés ET en difficulté d'adaptation OU d'apprentissage ».

À trois reprises, on retrouve les termes avec deux OU : « Élèves handicapés OU en difficulté d'adaptation OU d'apprentissage. »

Ces deux noms créent de la confusion et, parfois, de l'exclusion. Il faudrait uniformiser avec deux « OU » pour parler des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

---

<sup>4</sup> Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Portfolio thématique, Troubles du spectre de l'autisme et autres handicaps, Surveillance de l'état de santé de la population, septembre 2015.

<sup>5</sup> Rapport du Comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires. Mai 2014. Pages 113 et 114.

## RECOMMANDATIONS

- Revoir l'approche catégorielle des élèves HDAA pour déterminer le financement et la mise en place de services afin de privilégier une approche préventive et adaptée aux besoins réels de tous les élèves;
- Assurer une meilleure concertation avec le réseau de la santé. Favoriser des approches multi-réseaux et recenser des expériences et pratiques prometteuses afin de les diffuser;
- Revoir et assouplir nos modèles d'organisation scolaire afin de favoriser l'atteinte du plein potentiel chez les garçons;
- Valoriser la profession enseignante afin de voir augmenter le nombre d'enseignants masculins;
- Entreprendre une étude pour comprendre les raisons exactes de la croissance du nombre d'élèves HDAA;
- Revoir le régime pédagogique afin de permettre un assouplissement des modèles d'organisation scolaire;
- Harmoniser, partout où cela est possible, en commençant par les textes de lois et les règles budgétaires du ministère, l'expression «Élèves handicapés **OU** aux élèves en difficulté d'adaptation **OU** d'apprentissage» afin d'être inclusif comme le commande notre mission.

### 1.3 UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DU PARCOURS SCOLAIRE : NÉCESSAIRE

Autant la prévention et le dépistage sont essentiels, autant la rapidité des interventions l'est aussi. Le proverbe sénégalais : «*Ça prend tout un village pour élever un enfant* » prend ici tout son sens. La mise en place d'interventions individuelles ou collectives destinées à prévenir le décrochage doit se réaliser par l'équipe-école avec l'aide de partenaires du réseau de la santé, des services sociaux, des organismes communautaires.

Amener le jeune élève devenu adolescent à se définir comme être humain vivant dans une société représente un défi majeur et complexe.

Pourtant, certains éléments sont déjà présents et devraient nous permettre d'intervenir rapidement comme la mise en place de plans d'intervention personnalisés et de comités EHDAA obligatoires et conventionnés. Malheureusement, des facteurs comme le nombre de plans d'intervention à réaliser, la qualité de la concertation avec les partenaires très variable d'un milieu à un autre ou la rigidité du modèle de comités EHDAA font en sorte que ces actions n'ont pas souvent la portée escomptée.

Il faut que tous les partenaires se sentent responsables de la réussite des élèves.

## RECOMMANDATIONS

- Responsabiliser tous les membres de l'équipe-école dans le suivi et la progression de tous les élèves de l'école (la responsabilité de la réussite de l'élève n'incombe plus à un enseignant, mais à toute l'équipe);
- Mettre en œuvre tous les éléments nécessaires afin d'augmenter la pertinence et l'efficacité dans la réalisation et l'application des plans d'intervention de chaque élève identifié comme HDAA;
- Modifier la nature et le mandat du comité EHDAA conventionné afin que celui-ci devienne un comité de la réussite des élèves de l'école;
- Instaurer un comité de la réussite « commission scolaire » composé d'experts et d'employés de la commission scolaire afin de soutenir chaque école dans le déploiement des comités de la réussite dans les milieux et pour améliorer les transitions entre les différents niveaux et parcours scolaires;
- Créer un comité « Persévérance scolaire » composé des commissaires et de la Direction générale pour prendre connaissance de toutes les initiatives encourageant la persévérance scolaire et veiller à ce que les objectifs soient atteints.

### 1.4 LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES : DÉTERMINANT

Tel que mentionné précédemment, la qualité de la relation entre l'enseignant et l'élève est l'un des facteurs fondamentaux favorisant la réussite chez l'élève. La qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques est donc primordial. Nous devons encourager l'amélioration de la formation initiale et continue des enseignants. La province voisine, l'Ontario a réalisé des pas de géant en réussite éducative en ciblant l'amélioration des pratiques pédagogiques.

## RECOMMANDATIONS

- *Nous croyons que* nous devons prioriser l'amélioration et le développement continus des pratiques pédagogiques;
- *Nous croyons que* le facteur primordial dans la réussite des projets d'amélioration continue est la création d'un environnement collaboratif;
- *Nous croyons que* le développement des pratiques éducatives et pédagogiques doit se réaliser par l'utilisation des données probantes, validées par la recherche;
- *Nous croyons qu'un* suivi et un monitoring constant sont nécessaires afin de permettre les ajustements essentiels, pertinents et propices à l'amélioration et au développement.

## VALORISER LA PROFESSION ENSEIGNANTE

Si nous voulons, en tant que société, faire de l'éducation une priorité, la profession enseignante doit être valorisée.

- Il faut reconnaître une autonomie des enseignants et leur donner les moyens de s'épanouir dans leur enseignement. Il faut sortir des cadres budgétaires stricts qui ne permettent pas d'utiliser les contextes locaux et les forces des personnes qui enseignent pour faire différemment. L'accent doit être mis sur le contenu alors que les moyens doivent rester souples et dynamiques.
- Il est nécessaire de dépasser le fait qu'en ce moment le développement de la plupart des outils pédagogiques reposent sur les seules épaules des enseignants ou du personnel de soutien pédagogique qui s'y intéressent et qui partagent et collaborent. Ces personnes sont motivées et créatives, mais il faut créer des conditions favorables pour que le développement professionnel des enseignants soit réellement soutenu, autant financièrement qu'humainement.

---

## AXE II : UN CONTEXTE PROPICE AU DÉVELOPPEMENT, À L'APPRENTISSAGE ET À LA RÉUSSITE

---

### 2.1 L'IMPORTANCE DE LA LITTÉRATIE ET DE LA NUMÉRATIE

C'est Alvin Toffler qui disait en 1970 dans « Le choc du futur » :

*« L'illettré du futur ne sera pas celui qui ne sait pas lire. Ce sera celui qui ne sait pas comment apprendre. »*

Évidemment, il faudrait rajouter *« Il faut savoir lire pour savoir apprendre »*.

Apprendre à lire est à la base de tous les apprentissages. C'est une évidence que personne ne conteste. Et c'est pourquoi il faut mettre les priorités chez les tout-petits pour s'assurer qu'ils maîtrisent très bien la lecture, la compréhension de texte et l'écriture avant la fin du premier cycle du primaire.

De plus, les récentes études québécoises nous ont démontré que les adultes peuvent désapprendre à lire. Encore là, il faudra intervenir et s'assurer qu'une formation continue est offerte aux adultes qui devront – tout au long de leur existence – apprendre toute chose.

Nous sommes dans un monde en constante mutation. Chaque jour qui passe nous apporte un lot de nouveautés. Dans notre vie quotidienne comme dans notre vie professionnelle. Sur le plan local comme sur le plan international. Nous sommes branchés avec la planète. Et notre attention est sollicitée de toute part.

Il faut se préparer à ces changements. Et outrepasser nos réflexes naturels de résistance.

Ouvrir notre esprit aux nouvelles informations, choisir parmi toutes les sollicitations informatives celles qui sont les plus attrayantes ou les plus utiles.

Il faudra parfaire sans arrêt notre grille d'analyse pour comprendre et étudier les nouvelles informations qui nous parviennent et les mettre à l'épreuve des faits. Il faudra même sans doute s'inventer de nouvelles grilles d'analyse pour comprendre des informations ou des situations que nous n'imaginons même pas à l'heure actuelle.

Pour apprendre à apprendre dans ce monde en évolution rapide, rien de mieux qu'une solide formation de base sur le comment apprendre, mais aussi sur les informations de base qu'il faut acquérir.

## RECOMMANDATIONS

- Développer et travailler en partenariat (participation des Instances régionales de concertation);
- Faciliter aux jeunes l'accessibilité des bibliothèques publiques et faciliter aux citoyens l'accessibilité aux bibliothèques scolaires;
- Accentuer la contribution du secteur de la formation générale des adultes pour la mise en place de programmes d'alphabétisation pour des jeunes adultes et les adultes, parents ou futurs parents.

## 2.2 L'UNIVERS DES COMPÉTENCES DU 21<sup>E</sup> SIÈCLE ET LA PLACE GRANDISSANTE DU NUMÉRIQUE

Tout notre environnement, notre vie quotidienne, notre travail, notre vie personnelle et nos loisirs sont désormais maintenant transformés par le monde virtuel et les possibilités de la technologie. Le domaine de l'éducation en prend d'ailleurs acte depuis plusieurs années déjà. Nous avons plusieurs défis qui se présentent à nous et nous devons poursuivre le virage amorcé.

Une distinction doit être faite, dès le départ, dans cette réflexion : il ne faut pas confondre les outils et les « savoirs » ou les connaissances. Il faut reconnaître que pour tous les enfants, adolescents et jeunes adultes qui sont dans nos écoles, les outils technologiques font partie de leur vie.

Leurs apprentissages passent par d'autres manières de concevoir et d'intégrer les connaissances que celles que nous valorisons. Par exemple, l'intégration des connaissances et le transfert des savoirs se font désormais dans des cadres technologiques qui favorisent la collaboration.

Les technologies, au service des apprentissages des élèves, servent au développement de compétences spécifiques qui appartiennent au présent et à l'avenir, telles que le travail d'équipe (virtuel ou non), la collaboration, le partage du savoir, l'intelligence collective et l'innovation.

Les outils technologiques sont et doivent rester au service de l'apprentissage de l'élève. Ils doivent être aussi au service des enseignants pour que les enseignements soient diversifiés et variés et pour répondre aux besoins des élèves.

Le ministère doit favoriser les dynamiques locales dans la création des outils technologiques qui répondent aux besoins des jeunes dans leur milieu. Il faut favoriser des approches « intelligence collective » et la notion de flexibilité et de souplesse plutôt que des approches qui utilisent le contrôle. Par exemple : utiliser des concours locaux ou nationaux ou internationaux de piratage positif (« white hat ») pour innover.

Dans le contexte de notre commission scolaire où plusieurs défis se présentent en matière d'intégration des personnes immigrantes ou issues de l'immigration, les outils technologiques pour l'apprentissage de la littératie et de la numératie en français présentent des avantages certains et leur utilisation devrait être développée et encouragée.

## RECOMMANDATIONS

- Valoriser et utiliser les technologies numériques en conservant un esprit critique et en se basant sur des évaluations scientifiques (les neurosciences, entre autres);
- Prioriser la mise en œuvre du développement technologique de la pédagogie (ex. : par une « contamination » par mimétisme) des enseignants et des autres intervenants en éducation. Le tout, dans un cadre scientifique et rigoureux;
- Favoriser la diversité et la variété des choix pour tous afin de favoriser les différentes manières d'apprendre et les différentes manières d'enseigner.

## 2.3 UNE PRÉPARATION ADÉQUATE À LA TRANSITION AU MARCHÉ DU TRAVAIL OU AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

### LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La reconnaissance du Diplôme d'études professionnelles (DEP) doit avoir la même valorisation au sein de la population que la reconnaissance du Diplôme d'études secondaires (DES). Les employeurs devraient accepter le DEP au même titre que le DES.

Valoriser la formation professionnelle passe aussi par l'encouragement de l'embauche des personnes qui ont fait ce parcours. Attention à la confusion créée par Emploi Québec et ses Programmes d'apprentissage en milieu de travail qui entrent en compétition avec les DEP. Dans l'opinion publique, le Programme d'accès au marché du travail (PAMT) et le DEP sont les mêmes qualifiants.

Augmenter le nombre d'entrepreneurs qui s'investissent en agissant tels de réels partenaires qui ouvrent leurs portes aux étudiants et à leur formation.

## RECOMMANDATIONS

- Valoriser davantage les emplois demandant un DEP auprès de la population, des parents, des enseignants, des conseillers en orientation, car les formations sont de qualité et sont reconnues par le marché du travail;
- Valoriser et intensifier le parrainage et les stages en entreprise;
- Assurer une collaboration et non une compétition entre les milieux scolaires offrant des programmes de formation menant à l'obtention de diplômes ou attestations en études professionnelles spécialisées ou semi-spécialisées et les différents programmes gouvernementaux d'accès au marché du travail;
- Permettre une plus grande flexibilité dans la mise en place des programmes d'Alternance travail-études (ATE);
- Favoriser l'actualisation des programmes d'études en formation professionnelle ; la procédure d'actualisation des programmes devrait être aussi flexible que celle des cégeps, et ce, dans le respect des missions des cégeps;
- Promouvoir auprès des élèves et des parents les différents parcours scolaires existants, et ce, dès la fin du primaire;
- Faciliter encore davantage l'accès à la formation professionnelle sans pour autant diminuer les seuils d'entrée.

## 2.4 UNE ÉCOLE INCLUSIVE, FORTE DE SA DIVERSITÉ

Notre commission scolaire offre des services de scolarisation à plus de 34 000 élèves. Près de 50 % de ces élèves sont des Québécois issus de l'immigration c'est-à-dire qu'eux-mêmes, ou qu'un de leur parent est né à l'étranger. Près de 30 % de nos élèves n'ont pas le français comme langue maternelle.

Entre le 30 septembre 2015 et le 30 septembre 2016, ce sont 1 099 nouveaux élèves qui ont été accueillis dans les rangs de nos écoles soit l'équivalent de deux écoles primaires.

On comprendra que les plus grands défis de notre commission scolaire, ce sont ceux liés à la croissance constante du nombre d'élèves elle-même liée à l'immigration.

### L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES IMMIGRANTS

La majorité de nos nouveaux élèves sont des immigrants qui arrivent avec leurs parents.

Cette année, comme jamais, plusieurs de ces élèves sont analphabètes dans leur propre langue, ce qui pose de nouveaux défis. Les classes d'accueil offrent de plus en plus des cours de

francisation parallèlement, à la formation culturelle de leurs parents par des organisations d'accueil d'immigrants.

Notre commission scolaire, consciente de ses responsabilités d'accueil et d'intégration, reçoit avec fierté ces nouveaux citoyens. Le partenariat avec les organisations locales est intense et efficace, cependant le principal défi que doit rencontrer notre commission scolaire est l'augmentation de la clientèle, alors que le ministère diminue son financement.

Même si des organismes communautaires parrainent les familles immigrantes, l'école demeure un lieu pivot afin de faciliter cette intégration. Nous devons nous donner tous les outils pour contrer l'isolement des familles nouvellement arrivées.

Plusieurs moyens peuvent être mis en place tels que le parrainage par des familles québécoises. Cependant, il faut favoriser la spontanéité et la flexibilité afin de répondre aux différents besoins des réfugiés ou des nouveaux arrivants. Les besoins des réfugiés ou des immigrants venant de régions différentes ou vivant des conditions d'arrivée différentes n'appellent pas la même réponse.

## LE FINANCEMENT

Notre commission scolaire accueille un nombre croissant d'élèves issus de l'immigration,

L'an dernier, il y a eu une augmentation de 136 élèves scolarisés en classes d'accueil et la mise en place de 43 classes d'accueil. Pourtant le financement reçu pour soutenir ces élèves et pour l'organisation des services (classes d'accueil et soutien à la francisation) a diminué de plus de 600 000 \$ depuis deux ans (3 807 659 \$ en 2014-2015 et 3 289 590 \$ en 2016-2017). Si l'accueil et le soutien à la francisation des nouveaux élèves sont une préoccupation majeure de ce gouvernement, le financement adéquat devrait être conséquent.

## DIFFICILE COMPÉTITION

Il existe actuellement et depuis trop longtemps une compétition inutile entre le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et le ministère de l'Éducation. Tous deux offrent des cours de francisation aux nouveaux arrivants.

Mais, contrairement aux commissions scolaires, le MIDI verse une rémunération aux élèves. Plusieurs nouveaux arrivants s'inscrivent aux cours de francisation offerts dans nos centres d'éducation des adultes et, découvrant qu'ils peuvent être rémunérés par le MIDI, quittent la commission scolaire en cours de formation pour aller s'inscrire dans les programmes de francisation mis sur pied par le MIDI qui les accueille.

Nous croyons que la complémentarité et non la compétition devrait être de mise dans nos efforts d'accueillir et de franciser nos jeunes et moins jeunes.

## RECOMMANDATIONS

- Faire de l'école, avec la complicité d'organismes communautaires, un lieu pivot dans la réalisation d'activités d'accueil et de soutien aux familles immigrantes;
- Favoriser la spontanéité et la flexibilité dans la mise sur pied d'activités d'intégration afin de répondre aux différents besoins des réfugiés ou nouveaux arrivants;
- Assurer un financement qui favorise l'implantation de classes d'accueil et de mesures de francisation répondant au nombre croissant d'élèves issus de l'immigration;
- Assurer une complémentarité et non une compétition dans les programmes de francisation offerts par les commissions scolaires et le MIDI.

---

## AXE III : DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES MOBILISÉS AUTOUR DE LA RÉUSSITE

---

### 3.1 L'ENGAGEMENT PARENTAL

Historiquement, l'école et la famille sont deux espaces aux frontières marquées entre instruction et éducation. L'enfant qui entre à l'école passe «d'une société» (la famille) à une «autre société» (l'école).<sup>6</sup> La littérature de recherche, aussi bien que les discours institutionnels, nationaux ou internationaux, montrent l'ambiguïté des rapports entre l'école et les parents.<sup>7</sup>

L'engagement des parents face à l'éducation de leurs enfants est très variable et dépend souvent de l'importance qu'ils y ont accordée pour eux-mêmes.

D'autres facteurs peuvent influencer l'engagement des parents dans la vie éducative de leur enfant. En effet, le mode de gestion des parents séparés peut rendre difficile l'engagement des parents lorsqu'il n'y a pas d'entente claire entre les parents sur le suivi académique; parfois tous deux croient que l'autre s'en s'occupera.

Les relations entre l'école et les parents se bornent parfois aux informations circonstanciées allant de l'école vers les parents. L'équipe-école suppose que ces informations répondent aux attentes des parents et les parents supposent que ce sont les seules auxquelles ils ont droit.<sup>8</sup>

---

<sup>6</sup> Recherches de Kherroubi (2008), Baby (2010)

<sup>7</sup> Feyfant, Annie (2015) Coéducation : quelle place pour les parents ? *Dossier de veille de l'Institut français d'éducation*, no 98 janvier. Lyon : ENS de Lyon.

<sup>8</sup> Feyfant, Annie (2015) Coéducation : quelle place pour les parents ? ? *Dossier de veille de l'Institut français d'éducation*, no 98 janvier. Lyon : ENS de Lyon.

Il peut arriver, par exemple, que les commentaires d'un enseignant sur le comportement d'un élève, qui sont en fait une offre de soutien et d'accompagnement à la scolarité de l'enfant, soient perçus négativement par les parents qui les associent à un constat d'échec.

Parfois le parent juge ouvertement les méthodes d'enseignement de l'enseignant.

Le système d'éducation finlandais (1<sup>er</sup> au monde) a une approche fascinante de l'éducation. En Finlande, on demande aux élèves de faire des devoirs qui ne sont ni théoriques ni écrits, mais qui prennent la forme de travaux spécifiques porteurs d'actions i.e. qui obligent les jeunes à poser des gestes dans leur communauté. L'apprentissage prend alors une autre dimension que la dimension académique. Ces devoirs sont effectués sur une année scolaire ou sur une plus courte période.

Ces « devoirs » obligent les parents à participer différemment à la scolarité de leur enfant, car ce dernier choisit souvent un projet lié aux intérêts de la famille. On retrouve ce genre de participation dans nos écoles : dans certaines écoles secondaires de quartier offrant des projets stimulants, dans les écoles offrant un programme international et dans les écoles innovatrices. Dans ces trois genres d'établissement, la présence de projets spécifiques affecte positivement l'engagement des parents dans le parcours scolaire de leur enfant voire même, leur ouvre les portes de l'école (dans le cas de l'approche innovante, par exemple).

## RECOMMANDATIONS

- Intensifier tous les gestes qui permettent d'informer, de reconnaître et d'aider les parents à communiquer avec l'école de toutes les façons afin de faciliter le soutien à la scolarité de leur enfant;
- Suggérer une nouvelle forme de devoirs qui ne seraient ni théoriques ni écrits, mais qui prendraient la forme de travaux spécifiques porteurs d'actions;
- Expliquer régulièrement aux parents chacune des matières enseignées pour faciliter la compréhension des devoirs à la maison de leur enfant. Les parents ont besoin de comprendre les relations entre l'école et le travail scolaire demandé à leur enfant;
- Augmenter les moments de partages formels et informels entre parents et enseignants. Il existe déjà des rencontres de type « pause-café » où les parents sont invités après l'école à échanger en groupe avec les enseignants;
- Mettre en place une campagne publicitaire créative faisant la promotion et la valorisation du rôle des parents dans le parcours scolaire de leur enfant;
- Élaborer une campagne publicitaire faisant la promotion et la valorisation de la profession enseignante ainsi que du respect du rôle de pédagogue de l'enseignant;
- Créer un comité régional avec mandat de trouver des pistes de solution appropriées à la région pour favoriser l'engagement des parents;
- Finalement, encourager la participation des parents dans l'école de toutes les façons.

### 3.2 L'APPUI DES PARTENAIRES ET DE LA COMMUNAUTÉ

Les partenaires et la communauté jouent un rôle indispensable dans le système scolaire. Il existe déjà une forme d'engagement des partenaires dans le réseau de l'éducation. Il faut reconnaître ce partenariat et le développer encore davantage. Ainsi, l'enfant sera mieux outillé s'il est appuyé par le concept «école-famille-communauté».

Par ailleurs, dans les conseils d'établissement, il est possible de nommer des personnes qui représentent la communauté (article 42 de la *Loi sur l'instruction publique*). Ces personnes n'ont pas le droit de vote et parfois, n'ont aucune idée du rôle qu'elles ont à jouer dans cette instance décisionnelle. Ces représentants de la communauté mériteraient davantage de considération et de formation.

#### RECOMMANDATIONS

- Rendre obligatoire aux écoles privées l'accueil des élèves HDAA en contrepartie du maintien du financement actuel. Cela aurait pour principal avantage de permettre une plus grande équité dans la réalisation de la mission éducative au Québec;
- Mettre sur pied ou utiliser un registre des organismes communautaires de son quartier et collaborer activement avec ceux-ci (exemple : maison des jeunes, maison de la famille, etc.);
- Offrir des formations aux différents membres de la communauté siégeant sur les conseils d'établissement portant notamment sur leur rôle. Maximiser leur rôle au sein des conseils d'établissement;
- Faciliter l'accès aux installations des écoles aux organismes qui offrent des services complémentaires aux élèves;
- Favoriser la mise sur pied d'ententes et de partenariats avec les différents organismes par des actions locales et régionales par l'Instance régionale de concertation (IRC) pilotée par le réseau de l'éducation.

#### AVEC LES PARTENAIRES, CONSTRUCTION D'ÉCOLES ET DE TERRAINS

L'un des défis les plus concrets de la croissance exponentielle du nombre des élèves à notre commission scolaire est le besoin constant de nouveaux espaces et donc la construction de nouvelles écoles. L'un de nos obstacles, c'est notre territoire qui est l'un des plus petits au Québec.

C'est avec une grande compréhension des enjeux que le ministère de l'Éducation autorise des nouvelles constructions d'école et les finance. Cependant, le financement ne comprend pas le coût de l'acquisition du terrain.

C'est la municipalité qui doit offrir le terrain au prix du marché. La commission scolaire doit payer le terrain ou offrir en échange un autre terrain d'une valeur équivalente. Mais voilà, la commission scolaire n'aura bientôt plus de terrains à échanger et devra déboursier à même son budget de fonctionnement le coût du terrain.

Par ailleurs, trop souvent les villes accordent des permis de développement résidentiel à des promoteurs sans planifier les besoins d'infrastructures scolaires dont les nouveaux résidents auront besoin.

D'autre part, cette dernière année, la commission scolaire a signé avec la ville de Longueuil un protocole confirmant l'échange de terrains dans le but de construire une école hôtelière et une école primaire dans l'arrondissement de Saint-Hubert. Avec l'aide de la Société québécoise des Infrastructures (SQI), nous avons, comme pour nos précédentes demandes, présenté le dossier au ministère de l'Éducation pour approbation en date du 30 mars 2016. Étonnamment, le ministère et la SQI ne s'entendaient pas sur les informations que nous devions leur fournir et, entre autres, sur la méthodologie de calcul des valeurs des terrains.

Sans jamais nous en informer, le ministère de l'Éducation avait procédé à un changement dans l'application des règles pour l'acquisition et l'échange de terrains. L'autorisation du ministère pour cet échange de terrain a été très longue à obtenir retardant d'un an – et peut-être davantage -- l'ouverture d'une école. Ce qui nous obligera à installer des « unités mobiles » pour accueillir les débordements de clientèle.

## RECOMMANDATIONS

- S'entendre avec le ministre des Affaires municipales pour que les villes exigent des promoteurs qui font du développement immobilier résidentiel de planifier la disponibilité d'un terrain pour la construction éventuelle d'une école, et ce, même lorsqu'il s'agit d'une tour résidentielle;
- Contraindre les villes à céder leurs terrains pour un montant symbolique lorsque l'objectif est la construction d'une école, particulièrement lorsqu'une commission scolaire n'a plus de valeur d'échange;
- Faciliter l'expropriation de terrains d'un propriétaire privé lorsque le terrain envisagé reste le seul choix possible ou fait partie d'un ensemble de lots nécessaires à la construction d'une école;
- Considérer comme informatives et non décisionnelles les pétitions ou référendums de citoyens qui refusent la construction d'une école dans un quartier;
- Accélérer le processus d'autorisation d'acquisition de terrains en donnant des règles claires aux commissions scolaires et en s'entendant sur les règles avec la Société québécoise des infrastructures.

---

## CONCLUSION

---

Quelles sont les conditions qui nous mèneront à la réussite?

- **Cibler la réussite des élèves.** D'abord : cibler, cibler et cibler! Il est vrai que tout est primordial, mais il faut choisir. Ce qu'il faut mettre en priorité, c'est la réussite des élèves et cet objectif doit être au cœur de toutes les décisions et actions.
- **Valorisation du savoir :** Toute la société doit croire à la réussite éducative. L'école ne doit pas avoir seulement une fin utilitaire et surtout pas être un bien de consommation. Le savoir doit être au cœur de l'éducation. L'analphabétisme fonctionnel et institutionnel doit être éradiqué par la valorisation du savoir.
- **Mettre la priorité sur l'enseignement de la lecture.** Nous avons dit qu'il faut savoir lire pour apprendre, il faut savoir lire pour apprendre à apprendre. Mettons nos énergies et nos efforts là où ça compte et au moment où ça compte, c'est-à-dire le plus tôt possible, dès la garderie ou dès la maternelle quatre ans. Notre objectif : que tous les enfants sachent lire et écrire avant la fin du premier cycle du primaire.
- **Mettre à contribution tous les partenaires :** « Il faut tout un village pour élever un enfant ». Ce vieux proverbe africain est plus vrai que jamais. Tous doivent y mettre du sien et collaborer : d'abord les parents, les garderies et les services de santé et de services sociaux. Il faut faciliter la transition garderie-école ou maison-maternelle quatre ans. Il faut que les intervenants se parlent, échangent et surtout adoptent les mêmes objectifs. Au secondaire, c'est l'Enseignement supérieur, les entreprises et les Chambres de commerce qui doivent se concerter avec le monde de l'éducation, pour adopter les pratiques essentielles à la persévérance scolaire. Il nous faut aussi répéter l'importance que nous voudrions que le ministère accorde à la promotion des valeurs éducatives auprès des citoyens.
- **Faire de l'éducation, une priorité GOUVERNEMENTALE.** Non seulement faut-il souhaiter que la réussite scolaire soit la priorité du ministre de l'Éducation (ce qui tombe sous le sens), mais que la réussite scolaire le soit aussi pour l'ensemble de son gouvernement en commençant par le premier ministre. Le 25 octobre dernier, lors de la présentation de sa mise à jour économique et financière, le ministre des Finances a annoncé un surplus de 2,2 milliards \$ et des réinvestissements dans certains services. L'éducation ne venait pas au premier rang. On a compris que la priorité non plus. Le montant accordé cette année au réseau de l'éducation, 35 millions \$, n'est pas à la hauteur des besoins et des désinvestissements des années antérieures.
- **Investir dans l'éducation.** Le gouvernement doit non seulement croire à l'éducation, il doit y mettre les ressources nécessaires avec une certaine souplesse. Il est trop souvent problématique que des budgets soient dédiés à des mesures spécifiques encadrés avec rigidité dans des règles budgétaires qui ne répondent pas nécessairement aux besoins spécifiques de la région et aux enjeux du 21<sup>e</sup> siècle.

Dans notre dernier mémoire au ministre, nous écrivions que le ministre doit urgemment s'imprégner des connaissances et des enjeux de l'éducation; il doit provoquer un débat public pour dégager une vision globale de l'école de l'avenir basée sur une connaissance fine des enjeux.

Ce n'est que par un large consensus issu d'un véritable débat public que les Québécois pourront se réapproprier les enjeux de l'éducation et orienter les nouvelles structures du réseau scolaire qui pourra se retrouver et se dévouer entièrement à la réussite scolaire et préparer la société de demain.

La Commission scolaire Marie-Victorin souhaite qu'une réflexion collective et un débat public se tiennent sur l'école de l'avenir pour la définir. Il faut choisir notre terrain d'atterrissage et quérir l'adhésion, par la participation au débat, de la population et des intervenants du réseau éducatif.

De ces consultations, de ces réflexions, de ces débats, il faudra dégager une vision commune de l'éducation.